REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OHNENHEIM

MAIRIE – RUE DU GENERAL DE GAULLE
67390 OHNENHEIM – TEL. 03 88 74 93 00
Email : mairie.ohnenheim@numericable.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OHNENHEIM SEANCE DU JEUDI 25 AOUT 2022

Nombre de Conseillers

- ✓ élus : 15
- ✓ en fonction : 15
- ✓ présents : 10
- ✓ absents : 5
- ✓ procurations : 5

Date de convocation : 18 août 2022

Présents : Jacqueline SCHUNCK, Maire et Présidente de séance ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; SCHUNK Josée, BRIENT Sandrine, ZAEPFFEL Gilles, HIRN Marie-Laure, FEHRENBACH Yann, SCHWEIN Xavier, VOGEL Camille, conseillers municipaux.

Absents excusés : HIEGEL André, SOURDIAUX Sylvie, CAYREL Maxime, BASSO Claude et MATEU Odile, conseillers municipaux.

Procurations : HIEGEL André à SCHUNK Josée, SOURDIAUX Sylvie à Sandrine BRIENT, CAYREL Maxime à ZAEPFFEL Gilles, BASSO Claude à FEHRENBACH Yann et MATEU Odile à HESSMANN Franck.

Secrétaire de séance : BRIENT Sandrine, conseillère municipale.

7. Fixation des tarifs et durées des concessions des columbariums et des tombes du cimetière

Les tarifs actuels des concessions sont les suivants : 300 € pour une concession de 30 ans au columbarium, 100 € pour une tombe simple et 200 € pour une tombe double également pour une durée de 30 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- maintenir le tarif d'une concession au columbarium à 300 € mais de raccourcir la durée et de la ramener à 15 ans au lieu de 30,
- revaloriser les tarifs des concessions pour les tombes, soit 150 € pour une tombe simple et 300 € pour une tombe double, sans changement de durée, soit 30 ans.

Pour extrait conforme. Ohnenheim le 29 août 2022.
Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication
Le Maire,
Jacqueline SCHUNCK.

MAIRIE D'OHNENHEIM 67 - (Bas-Rhin)

J. Schunck.

Applicable à partir de Janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216703603-20220825-DE7_202208-DE
Date de télétransmission : 02/09/2022
Date de réception préfecture : 02/09/2022